

FORMATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

Code du Travail Art. L 4523-10, L 4614-14-15-16 (Loi n° 82-1097 du 23-12-82)

REFERENCES

Conformément aux articles L 2325-44, R 2325-8, R 4614-26 et R 4614-27, le GROUPE ANAFI figure sur la liste arrêtée par le Préfet de Région l'autorisant à dispenser la Formation des membres du CHSCT.

OBJECTIFS

Ce stage a pour but de permettre aux membres du **Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail** d'acquérir les *connaissances et méthodes théoriques et pratiques*, ainsi que *législatives* pour mener à bien leur mission.

Il doit leur permettre de développer leur aptitude à *déceler et prévenir les risques professionnels*, tant généraux que spécifiques à leur secteur d'activité.

ORGANISATION

Ce stage est organisé de manière à visualiser l'enseignement théorique par des films, études de cas, visites. La souplesse du découpage permet au formateur d'accorder l'importance qu'il juge nécessaire à telle séquence, en fonction du public et des besoins exprimés.

PROGRAMME DE LA FORMATION

LE CHSCT

- **Son champ d'action.** Les textes réglementaires.
- **Ses missions :** analyse des risques professionnels et conditions de travail ; avis et propositions.
- **Ses moyens d'action :** documents tenus à sa disposition ; droit d'alerte ; recours à l'expertise.
- **Son fonctionnement :** réunions ordinaires ; rédaction des procès verbaux ; crédit d'heures ; bilan et programme.
- **Ses interlocuteurs dans l'entreprise :** la hiérarchie, le médecin du travail, le service sécurité.
- **Ses interlocuteurs externes :** l'inspection du travail, les ingénieurs et contrôleurs de la CRAM, les organismes de conseil, le service de santé au travail, les pompiers...
- **Son rôle en cas de danger grave et imminent :** réunion extraordinaire, enquête.
- **Son avis en cas d'intervention des entreprises extérieures et de modification des conditions de travail.**

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- Les tendances et les chiffres
- Les statistiques propres à l'entreprise
- Les éléments permettant de suivre l'évolution des accidents
- Le coût des accidents du travail
- Les incidents et la récupération des incidents, leur importance dans la survenue des accidents.

LA PREVENTION

Organisation de la prévention

- Les acteurs de la prévention dans l'entreprise: l'employeur, les salariés, la hiérarchie, le service sécurité.
- Les acteurs de la prévention à l'extérieur de l'entreprise : l'inspecteur du travail, le médecin du travail, les ingénieurs de la CRAM, les organismes de contrôle.
- L'INRS et L'ANACT.

LA LEGISLATION

- Les principes généraux de prévention
- Les apports de la construction européenne.
- La protection des travailleurs. Textes de loi. Code du travail.
- Responsabilités pénales et civiles.
- Le droit de retrait.

LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

- Définition et regroupement en unités de travail
- Etude documentaire relative à la sécurité dans l'entreprise
- Identification des risques
- Quantification des risques (gravité, fréquence, maîtrise)
- Transcription dans le document unique
- L'avis du CHSCT concernant l'évaluation des risques professionnels.

LES RISQUES DU TRAVAIL

Les facteurs d'accident

- Les facteurs exogènes: les facteurs techniques, les facteurs organisationnels, les facteurs d'environnement physique.
- Les facteurs endogènes ou personnels : les facteurs individuels, les facteurs humains
- Les facteurs liés à la relation entreprise-individu.

Les risques

- Définitions
- Facteurs de risque
- Analyse des risques

Analyse des accidents

- Méthode d'analyse des accidents (arbre des causes).
- Études de cas d'accidents du travail.
- Proposer des solutions pour supprimer ou diminuer les risques.
- Choisir la ou les solutions.
- Assurer le suivi des mesures de prévention et des propositions.

Analyse des conditions de travail

- Notion de travail prescrit / travail réel

Techniques de prévention

- Analyse des risques, étude de poste, entraînement à l'observation.
- La maîtrise des risques professionnels
- Les mesures de prévention
- Les outils de communication et d'Information, la sensibilisation du personnel à la sécurité.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Réglementation en matière de conditions de travail
 - Le travail de nuit
 - Le travail des femmes et des jeunes travailleurs
 - Le harcèlement moral
- **Amélioration des conditions physiques d'environnement** : le bruit, l'éclairage, la poussière, la ventilation, la température.
- **Les compétences du CHSCT en matière d'amélioration des conditions de travail**
- **Transformation ou aménagement d'un équipement de travail** : l'organisation du poste de travail, le matériel utilisé, la technologie utilisée.
- **Entraînement à l'observation** : étude d'un poste de travail sur place, étude d'un cas filmé.

LES OUTILS POUR LE CHSCT

- L'information.
- La documentation
- Les réunions
- Les enquêtes
- Les inspections
- L'intervention du CHSCT dans les cas particuliers